

Non classifié

C(2008)208/FINAL

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

27-Feb-2009

Français - Or. Anglais

CONSEIL

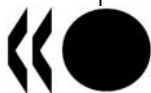
Conseil

CADRE REVISE POUR LES FORUMS MONDIAUX DE L'OCDE

Ce document a reçu l'aval du Conseil lors de sa 1186ème session, le 18 décembre 2008 [C/M(2008)22].

JT03260311

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



C(2008)208/FINAL
Non classifié

Français - Or. Anglais

1. Introduction

1. L'an dernier, le CRE a établi un rapport, qui a ensuite été transmis au Conseil, sur l'examen des Forums mondiaux de l'OCDE [C(2007)131/FINAL, dénommé ci-après « le rapport 2007 »]. Il y était notamment recommandé que les Forums mondiaux soient fonctionnellement associés aux Comités. Ces derniers deviendraient responsables des Forums mondiaux et les utiliseraient comme leur principal outil pour impliquer des parties prenantes autres que les pays Membres et les pays bénéficiant du statut d'observateurs, afin de « faire participer la société ». Un Forum mondial doit aider le Comité à atteindre ses résultats escomptés, en l'aidant à identifier les enjeux pertinents (y compris les « nouveaux enjeux »), afin de favoriser une convergence de vues sur ses résultats parmi un vaste panel de pays non Membres et d'autres parties prenantes, de veiller à ce que ces résultats soient connus et utilisés par ces parties prenantes et de partager les pratiques les plus probantes pour la mise en œuvre des résultats.

2. Un Forum mondial doit être considéré comme un réseau ou une communauté de parties prenantes réunies sous l'égide d'un Comité. Les Forums mondiaux n'ont pas officiellement le statut d'organe de l'OCDE, ne sont pas habilités à prendre de décisions et ne produisent pas de résultats finaux.

3. À sa réunion du 17 janvier 2008, le Conseil a décidé [C/M(2008)1, point 7] :

- d'inviter tous les Comités à revoir leurs stratégies pour les relations mondiales à la lumière des conclusions exposées dans le rapport et à rendre compte au CRE des résultats de ces examens ;
- d'inviter le Secrétariat à définir les orientations relatives aux meilleures pratiques à suivre pour la gestion des Forums mondiaux ;
- de revenir sur la question avant la fin 2008 afin de discuter des propositions formulées par le CRE au sujet d'un cadre révisé pour les Forums mondiaux qui prendrait effet à partir de 2009.

4. La présente note vise à donner suite à cette décision du Conseil. Comme convenu, les Comités ont été invités à revoir leurs stratégies dans ce domaine. La plupart des examens sont terminés et ont abouti à la création d'un ou de plusieurs Forums mondiaux. D'autres suivront en temps utile.

2. Buts et objectifs

5. Les buts et les objectifs des Forums mondiaux ont évolué depuis leur définition en 2000 et ont été synthétisés dans le rapport 2007. Le sentiment général qui prévalait durant l'examen était que ces buts et objectifs, qui sont décrits dans l'encadré 1, restent en vigueur et gardent toute leur pertinence. C'est pourquoi le CRE recommande au Conseil de les confirmer.

3. Création des Forums mondiaux

6. Comme l'expliquait le rapport 2007 (paragraphe 62), les Forums mondiaux étaient rattachés directement au Conseil, qui approuvait leur création. Cette procédure devrait changer, car les Forums deviendront des instruments des Comités. Pour clarifier les choses, il est proposé de supprimer tous les Forums mondiaux existants dès qu'ils auront été remplacés par de nouveaux Forums créés par les Comités. Il existe actuellement dix Forums mondiaux :

- Les Forums mondiaux sur l'agriculture, la concurrence, la gouvernance, l'investissement direct international, l'économie du savoir, le développement durable, la fiscalité et les échanges, qui ont été établis dans le contexte du Programme de travail pour 2001-2002 [C/PWB(2000)01/02/ANN et C/M(2000)29, point 381] ;
- Le Forum mondial sur l'éducation [C(2005)19 et C/M(2005)5, point 47] ;

- Le Forum mondial sur le développement [C(2005)196/REV1 et C/M(2006)4, point 53].

Les Comités ont remplacé chacun de ces Forums mondiaux, à l'exception des Forums sur le développement durable, sur la fiscalité et sur l'économie du savoir, qui seront donc conservés jusqu'à ce que leur remplacement ait été décidé.

Encadré 1. – Buts et objectifs des Forums mondiaux de l'OCDE

- Les Forums devraient constituer des *réseaux stables* de responsables des politiques publiques des pays Membres et des pays non Membres ;
- Les Forums devraient traiter de *problèmes mondiaux*, autrement dit de problèmes qui ne peuvent trouver de solution au niveau d'un pays ou d'une région ;
- Les problématiques retenues devraient être celles pour lesquelles l'OCDE est un *acteur important*, voire joue un rôle prépondérant, et devraient se prêter à l'*apprentissage entre pairs* ;
- Les activités des Forums devraient être *clairement ciblées* et se caractériser par une *continuité* à moyen terme ;
- Les Forums devraient être *suffisamment souples* pour répondre à l'évolution des circonstances ;
- Il faudrait prévoir des mécanismes appropriés de *suivi* et d'*évaluation* ;
- Les Forums devraient être des vecteurs de *notoriété* à l'extérieur de l'OCDE, en leur qualité d'instruments de coopération internationale sur des sujets spécifiques ;
- Le soutien d'un *Comité* est essentiel.

7. Le rapport de 2007 constatait par ailleurs que l'appellation de « Forum mondial » avait été donnée à d'autres réunions que les dix Forums en question. Il recommandait que les Forums mondiaux soient définis en vertu d'un mandat précis, qui soit conforme aux besoins et aux priorités des Comités ainsi qu'à la stratégie de l'Organisation en matière de relations mondiales (paragraphe 65). Ce serait un moyen d'éviter la création de Forums mondiaux « sauvages », d'autant plus si le Conseil protège cette appellation en la réservant aux Forums mondiaux qui s'inscrivent dans le nouveau cadre convenu. Il sera utile de laisser au CRE la possibilité d'autoriser des exceptions. Une clause à cet effet est incluse dans le projet de décision du Conseil sur le nouveau cadre pour les Forums mondiaux.

8. Alors que jusqu'à maintenant, les Forums mondiaux étaient créés par le Conseil, qui en assurait la supervision formelle, leur nouveau lien fonctionnel impose qu'ils soient créés par les Comités. Néanmoins, il a été convenu que le CRE en conservera la supervision. C'est pourquoi le CRE doit être informé de la création d'un nouveau Forum mondial par un Comité et dispose d'un délai de 15 jours pour intervenir et, si nécessaire, transmettre une recommandation au Conseil, qui aura le dernier mot. En l'absence d'intervention, la création du Forum mondial sera confirmée.

9. Comme le suggérait le rapport 2007 (paragraphe 64), les Comités devraient avoir la possibilité de créer plus d'un Forum mondial, à condition que les missions confiées à ces Forums et que les publics visés soient suffisamment différents. À l'inverse, deux ou plusieurs Comités devraient pouvoir créer des Forums mondiaux conjoints, s'ils souhaitent mener à bien une mission commune et toucher des publics communs à

plus long terme (en cas d'initiative ponctuelle, la formule d'une réunion conjointe de deux Forums mondiaux serait préférable).

10. Afin d'éviter que certains Forums mondiaux ne se trouvent orphelins ou à moitié orphelins, leur durée ne devrait pas excéder celle de leurs Comités de tutelle. À défaut, elle devrait coïncider avec la durée du Comité dont le mandat expirera en premier, et être automatiquement renouvelée en même temps que le mandat du Comité en question. Il serait possible de prévoir des délais d'expiration plus proches.

11. La décision de créer un nouveau Forum mondial devrait s'appuyer sur un certain nombre d'éléments. Elle devrait, en tout état de cause, inclure un énoncé de mission. Il faudrait normalement y adjoindre une liste des Participants désignés (voir section suivante). Le Secrétariat a établi un cadre simple pour présenter au CRE les principaux éléments constitutifs d'une telle décision.

12. La procédure de création de nouveaux Forums mondiaux est résumée dans l'encadré 2.

Encadré 2 – Procédure à suivre pour la création de nouveaux Forums mondiaux

- *Les Comités de substance et les autres organes subsidiaires établis par le Conseil peuvent créer des Forums mondiaux pour les aider à recenser les questions pertinentes à étudier, y compris les « nouveaux enjeux », à favoriser une convergence de vues sur leurs résultats auprès d'un large éventail de non-Membres et d'autres parties prenantes, à faire en sorte que ces résultats soient connus et utilisés par eux et à partager les pratiques les plus probantes dans la mise en œuvre des résultats. Les objectifs du Forum mondial doivent être détaillés dans un énoncé de mission.*
- *Deux ou plusieurs organes subsidiaires peuvent créer conjointement un Forum mondial ; un organe subsidiaire peut gérer plus d'un Forum mondial.*
- *Le Comité des relations extérieures (CRE) peut intervenir dans la décision de créer un Forum mondial, qui doit être transmise aux délégués du CRE. Tout délégué peut demander, dans un délai de quinze jours, à ce que cette question soit examinée par le CRE. Le cas échéant, le CRE peut proposer une recommandation au Conseil, qui tranchera.*
- *La durée d'un Forum mondial ne doit pas être prolongée au-delà de celle de l'organe subsidiaire qui en est responsable. Un Forum mondial sera automatiquement reconduit au moment du renouvellement du mandat de l'organe subsidiaire qui en est responsable, à moins qu'il en soit convenu autrement.*

4. Participation aux réunions des Forums mondiaux

13. Le rapport 2007 signale que pour assurer leur fonction de constitution de réseaux stables, les Forums mondiaux devront constituer de petits groupes de participants composés des principales parties concernées. Le rapport 2007 prévoit la possibilité de conférer à ces participants non Membres le statut de participants désignés aux Forums mondiaux. Les Comités ont été invités à recenser les principales parties concernées qui seront invitées à titre de participants désignés à toutes les réunions du Forum mondial. Le cercle des participants désignés doit inclure, par définition, d'autres non-Membres que les observateurs auprès des Comités, ce qui permettra d'élargir le cercle des non-Membres appelés à contribuer aux travaux du Comité et à participer aux réunions du Forum mondial sur un pied d'égalité avec les Membres et les observateurs auprès du Comité. Il est proposé que des organisations puissent aussi avoir le statut de

participants désignés. En revanche, ce statut ne devrait pas être conféré à des personnes. Les non-Membres et les organisations auront toute liberté pour désigner leurs représentants.

14. Les observateurs auprès des Comités se verront normalement conférer le statut de participants désignés. Il est proposé d'inclure également dans cette catégorie les pays engagés sur la voie de l'adhésion et les Partenaires pour l'Engagement renforcé, en raison de l'importance générale qu'ils présentent pour le programme de travail de l'OCDE. L'organe ou les organes responsables du Forum mondial pourraient toutefois, à titre exceptionnel, exclure l'un de ces pays. Par ailleurs, les orientations relatives aux pratiques exemplaires (voir partie 5) inciteront les Comités à octroyer le statut de participants désignés aux non-Membres dans les régions présentant un intérêt stratégique.

15. L'organe ou les organes responsables du Forum mondial décideront quels autres non-Membres ou organisations seront invités à titre de participants désignés. Il est proposé d'informer le CRE *via* son groupe de discussion électronique, en laissant aux délégués du CRE 15 jours pour intervenir, à l'instar des dispositions évoquées au paragraphe 8.

16. Le CRE a eu de longues discussions sur les procédures à suivre pour les invitations à adresser aux participants ad hoc. Le consensus qui s'est dégagé est que le Secrétaire général devrait conserver le droit d'inviter des non-Membres, des organisations et des personnes sur des bases ad hoc, mais le Secrétariat est tenu d'informer l'organe de tutelle, aussi tôt que possible, bien avant la réunion, de son intention d'inviter un non-Membre ou une organisation, sur une base ad hoc.

17. Les dispositions relatives à la participation aux réunions des Forums mondiaux sont les suivantes : assisteront aux réunions des Forums mondiaux :

- les Membres ;
- les participants désignés conformément aux paragraphes 13-15 ;
- les participants ad hoc invités en vertu du paragraphe 16.

5. Pratiques exemplaires pour la gestion des Forums mondiaux

18. Le Conseil a invité le Secrétariat à définir des orientations relatives aux pratiques exemplaires à suivre pour la gestion des Forums mondiaux, conformément aux indications suggérées au chapitre 4 du rapport 2007, afin de contribuer à s'assurer que les Forums seront pleinement à même de jouer leur fonction de réseaux stables. La première version de ces orientations vient d'être publiée [CCNM(2008)3]. Elle porte sur différentes questions comme les ordres du jour, les lieux des réunions, la participation, le format des réunions et les présidences.

19. Ces orientations n'auront pas de caractère contraignant. Ce document ne sera pas figé et sera périodiquement révisé à la lumière de l'évolution des circonstances et des perspectives. Le CRE sera informé des éventuelles modifications.

6. Etat actuel des propositions de création de nouveaux Forums mondiaux

20. Plusieurs Comités ont terminé leurs travaux préparatoires en vue de l'établissement de nouveaux Forums mondiaux ou du rétablissement des Forums existants. Les informations sur ces Forums mondiaux sont présentées dans le document CCNM(2008)4, dont le CRE a été invité à prendre note. Les travaux préparatoires en vue de créer d'autres Forums mondiaux se poursuivent. Le Secrétariat continuera à soumettre des informations au CRE sur tout Forum mondial nouvellement créé.